

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-201 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 70

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Étaient excusés et suppléés : Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Étaient excusés : Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

Étaient absents : Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

Objet : Convention relative au partenariat pour l'animation du dispositif politique de la ville 2024-2030

VU l'avis favorable de la commission habitat, logement, Politique de la ville du 17 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle que la CCPA est signataire du Contrat de Ville des Courbes de l'Albarine d'Ambérieu-en-Bugey.

L'ambition de la Politique de la Ville est de permettre aux habitants de s'épanouir tout au long de leur vie dans un quartier où il fait bon vivre. Afin d'atteindre cet objectif, la Ville et la CCPA sont accompagnées par leurs partenaires et déploient une stratégie commune s'appuyant sur 3 axes :

- Faire de ce quartier un pôle dynamique et attractif à l'échelle de la Ville et de l'intercommunalité
- Améliorer le cadre de vie
- Lutter contre les inégalités et permettre à chacun d'améliorer ses conditions de vie.

Afin de définir la mobilisation de la CCPA, il est proposé d'établir une convention de partenariat pour la période d'animation du Contrat de ville (document joint en annexe).

Les engagements de la CCPA sont les suivants :

- Animation : participation financière annuelle à hauteur de 35 % du mi-temps dédié à l'animation du dispositif. Soit une participation financière de 10 500 € maximum, correspondant à 35 % d'un budget prévisionnel de dépenses maximum de 30 000 €.

.../...

- Mobilisation des compétences de droit commun : la gestion des déchets, l'emploi et la formation, la culture, l'habitat, etc.
- Participation à l'appel à projets annuel commun.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la convention de partenariat relative à l'animation du dispositif politique de la ville 2024-2030.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention et ses éventuels avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024
Publiée le 17 DEC. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

